



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective
PAU/CDPENAF

Toulon, le **10 NOV. 2022**

Le préfet

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
rue Notre Dame
83136 SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE

Objet : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var du mercredi 26 octobre 2022 – Révision allégée n° 1 du PLU de Sainte Anastasie sur Issole.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var, réunie le 26 octobre 2022, a examiné le projet de révision allégée présentée par la commune de Sainte Anastasie sur Issole.

La commission émet un **avis favorable** à la majorité au projet présenté, **avec les réserves suivantes** :

- régler la surface maximale des piscines à 35 m²
- autoriser une surface maximale des annexes de 50 m²
- ramener la distance maximale d'implantation des annexes à 20 mètres de l'habitation
- remplacer l'annexe 1 du règlement par le document annexé à la suggestion de règlement de la charte agricole du Var (notamment modification de l'intitulé pour lire « critères de définition de l'exploitation agricole » (les activités agricoles étant autorisées en zone naturelle) et mise à jour de la notion de SMA -surface minimale d'assujettissement).

*Pour le Préfet et par délégation
le directeur départemental
des territoires et de la mer*

**Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer**

Laurent BOULET

Adresse postale : Préfecture – DDTM – SPP - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr